

La construction neuve de logements fin mars 2021 Conjoncture en date réelle estimée



A la fin mars 2021, le nombre de logements autorisés cumulés sur 12 mois chute de 28,7% en Corse alors qu'au niveau national cette baisse s'établit à -15,8%. C'est la Corse-du-Sud, avec -43%, qui enregistre la plus forte baisse alors qu'en Haute-Corse, avec -11,6% celle-ci est inférieure à celle constatée en France métropolitaine. Cette période a été marquée par trois confinements mais ceux-ci ne peuvent en être la seule cause puisque en Haute-Corse la reprise semble s'être amorcée. Cette forte diminution concerne surtout les logements collectifs et en résidence avec une baisse de 42,4% à l'échelle de la Corse. Les récentes réalisations d'importants programmes de construction de logements de ce type dans le Grand Ajaccio sont arrivées à terme. Les besoins en logements collectifs et en résidence sont à priori plus faibles vue l'offre actuellement disponible sur le marché. Nous retrouvons aujourd'hui, pour les logements autorisés, la moyenne de ce qui était observé dans les années 2000.

Pour les logements commencés, le phénomène s'inverse avec -8,7% pour la Corse-du-Sud contre -38,4% pour la Haute-Corse. Le décalage entre les demandes d'autorisation de construire et les mises en chantiers explique ces chiffres mais la conjoncture actuelle, notamment l'augmentation du coût des matériaux de construction et les difficultés d'approvisionnement peuvent également en être une des causes. Cette baisse n'est que de 3,3% pour l'ensemble de la France métropolitaine.

Les logements autorisés

Evolution du nombre estimé, cumulé sur 12 mois, des logements autorisés

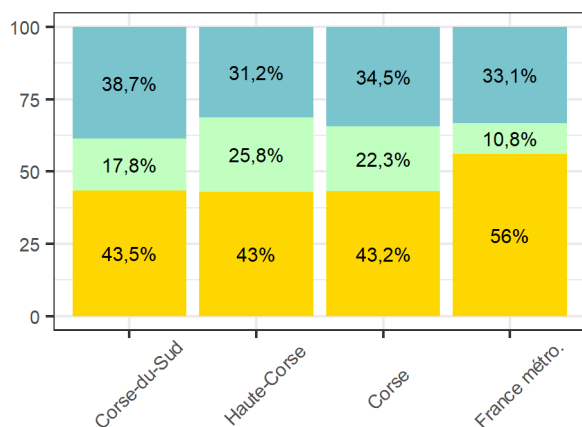
Territoire	nombre	évolution		
		fin mars 21	fin déc. 20	fin sept. 20
Corse-du-Sud	1 400	-43%	-38,7%	-41,3%
Haute-Corse	1 800	-11,6%	-30,5%	-41,4%
Corse	3 200	-28,7%	-34,6%	-41,3%
France métro.	370 200	-15,8%	-14,1%	-9,6%

Au dernier mois est affecté la somme du nombre de logements autorisés de celui-ci et des 11 mois précédents. Le total obtenu est comparé avec celui obtenu pour le même mois de l'année précédente. Les séries ne sont pas corrigées des variations saisonnières.

Nombre estimé de logements autorisés par type et évolution

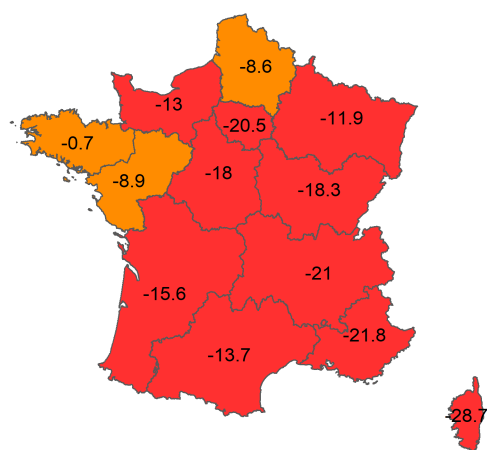
Logements	nombre	évolution	
		Corse	France métro.
Total	3 200	-28,7%	-15,8%
Individuels purs	1 100	-15,7%	-5,4%
Individuels groupés	700	-8,1%	-13,2%
Collectifs et en résidences	1 400	-42,4%	-21,4%

Cumul des logements autorisés les 12 derniers mois, par type



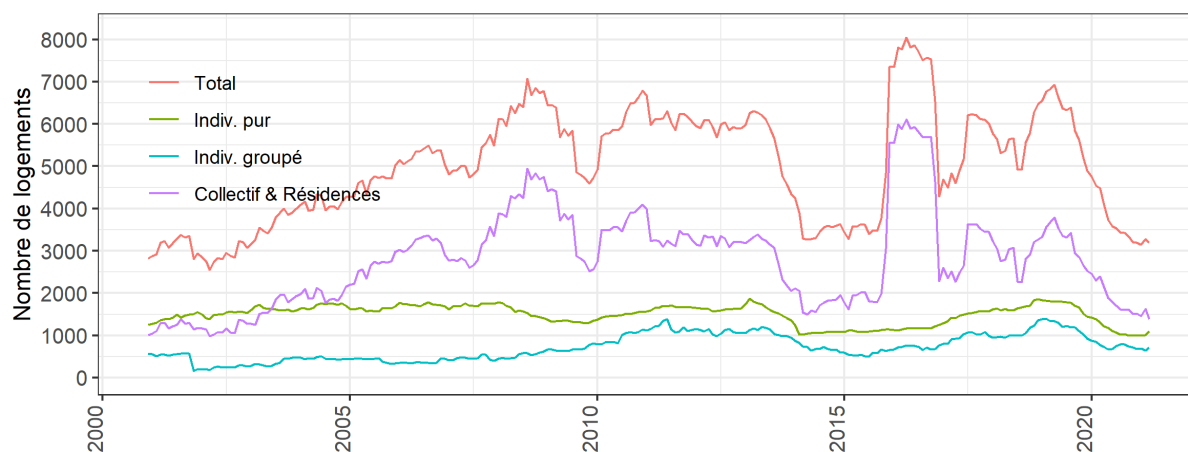
■ Individuels purs ■ Individuels groupés ■ Collectifs et en résidences

Evolution sur un an des logements autorisés par région métropolitaine

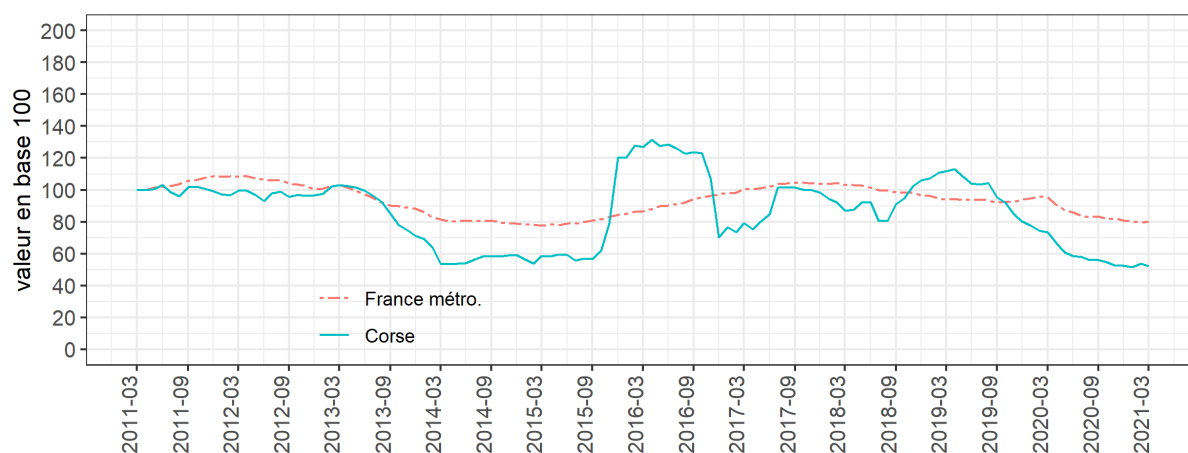


■ inf. à moins 10% ■ Entre -10 et 0%

Evolution du cumul des logements autorisés par type depuis le 1er janvier 2001



Cumul des logements autorisés, comparaison avec la France métropolitaine



N.B : A chaque mois est affecté la somme des nombre de logements autorisés de celui-ci et des 11 mois précédents. La valeur 100 est fixée arbitrairement au 1er mois de la série (courbe sur 10 ans) et les courbes représentent les variations en volume pour la Corse et l'ensemble des régions métropolitaines, non corrigées des variations saisonnières.

Les logements commencés

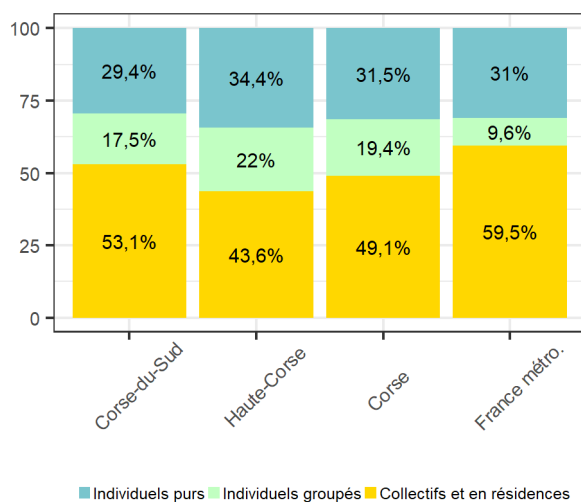
Evolution du nombre estimé, cumulé sur 12 mois, des logements commencés

Territoire	nombre	évolution		
		fin mars 21	fin déc. 20	fin sept. 20
Corse-du-Sud	1 900	-8,7%	-22,4%	-25,5%
Haute-Corse	1 400	-38,4%	-29,1%	-13,8%
Corse	3 300	-24%	-25,6%	-20,1%
France métro.	354 700	-3,3%	-7,6%	-7,9%

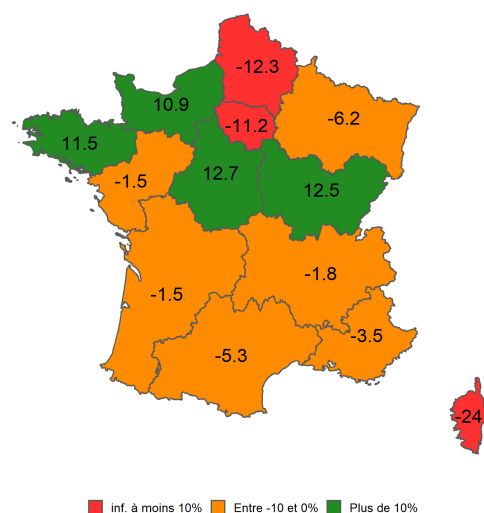
Nombre estimé de logements commencés par type et évolution

Logements	nombre	évolution	
		Corse	France métro.
Total	3 300	-24%	-3,3%
Individuels purs	1 050	-24,9%	-1,9%
Individuels groupés	600	-15,4%	-6,9%
Collectifs et en résidences	1 650	-26,4%	-3,5%

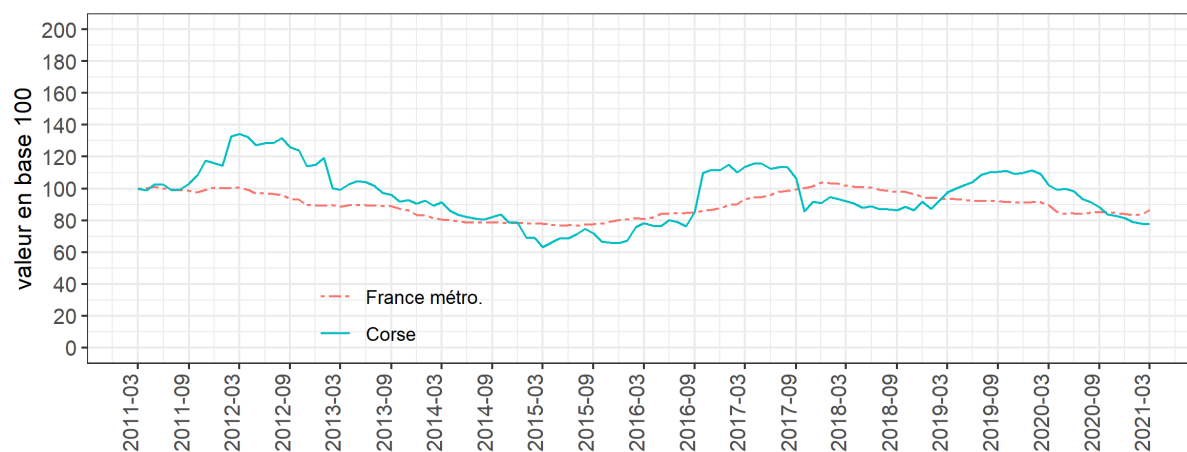
Cumul des logements commencés les 12 derniers mois, par type



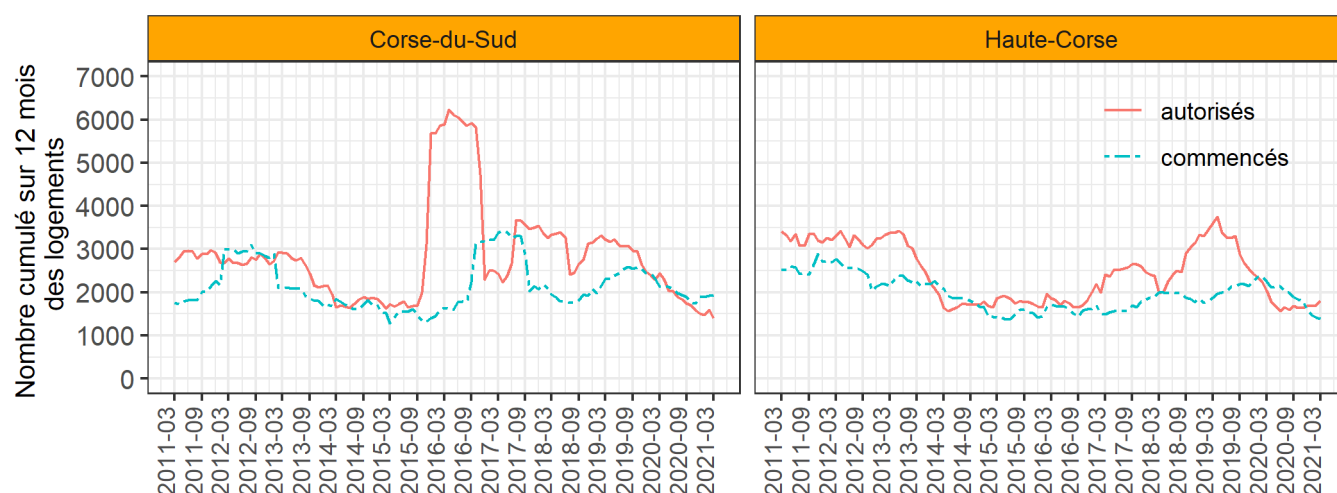
Evolution sur un an des logements commencés par région métropolitaine



Cumul des logements commencés, comparaison avec la France métropolitaine



Evolution du cumul sur 12 mois des logements autorisés et commencés sur 10 ans



Méthodologie

Producteur de la donnée :

Ministère de la Transition écologique et solidaire (MTES) - Commissariat général au Développement durable / Service de la donnée et des études statistiques (SDES)

Retrouvez l'ensemble des publications du SDES sur le site :

<http://www.statistiques.developpement-durable.gouv.fr> et en particulier les résultats conjoncturels mensuels (France entière) dans la rubrique "Logement".

Source :

Les chiffres publiés dans ce document sont produits à partir de la base de données Sit@del2 qui rassemble les informations relatives aux autorisations de construire (permis accordés) et aux mises en chantier transmises par les services instructeurs (état, collectivités territoriales).

Il faut en moyenne attendre quatre mois pour obtenir 90 % des autorisations accordées un mois donné. Les déclarations de mises en chantier sont à l'initiative des pétitionnaires ; il faut environ trois mois pour collecter la moitié des déclarations de mise en chantier des logements commencés un mois donné.

Les estimations des logements autorisés en date réelle fournissent par anticipation les niveaux d'autorisation à la date de l'événement. Les estimations de logements mis en chantier corrigent le défaut d'exhaustivité observé dans la remontée des annulations et des déclarations d'ouverture de chantier. Les estimations n'intègrent pas le territoire de Mayotte.

Les estimations s'appuient sur des méthodes statistiques et économétriques décrites dans le [guide d'utilisation de la base](#) téléchargeable sur le site Internet du SDES.

Date des données : données brutes mensuelles du mois de mars 2021

Définitions :

On distingue les logements ordinaires (logements individuels purs ou groupés, logements collectifs) des logements en résidences (pour personnes âgées, pour étudiants, pour touristes, etc.) lesquels se caractérisent par la fourniture de services individualisés (de loisirs, de restauration, de soins ou autres) en sus du gîte.

Les foyers et les hôtels qui ne comportent que des chambres et des services communs ne sont pas classés dans les logements mais dans les locaux d'hébergement.

Avertissement :

Les chiffres publiés sont des estimations, ils constituent des indicateurs de tendance et sont révisés régulièrement au fur et à mesure de l'alimentation de la base de données. Compte tenu de la faible taille de la région, ils sont particulièrement sensibles aux éventuels retards de prise en compte de programmes de logements collectifs.

Directeur de publication : Jacques LEGAIGNOUX (Directeur Régional)
 Rédaction et réalisation : François BASTELICA (Observatoire du logement)
 Conception : Murielle LETHROSNE, DREAL Centre
 Une production du Service Information, Connaissance et Prospective.



Direction régionale de l'environnement,
 de l'aménagement et du logement
 Centre administratif Paglia Orba, Lieu-dit La Croix d'Alexandre,
 Route d'Alata, 20090 AJACCIO
 Tél : 04 95 51 79 70
 Fax : 04 95 51 79 89